

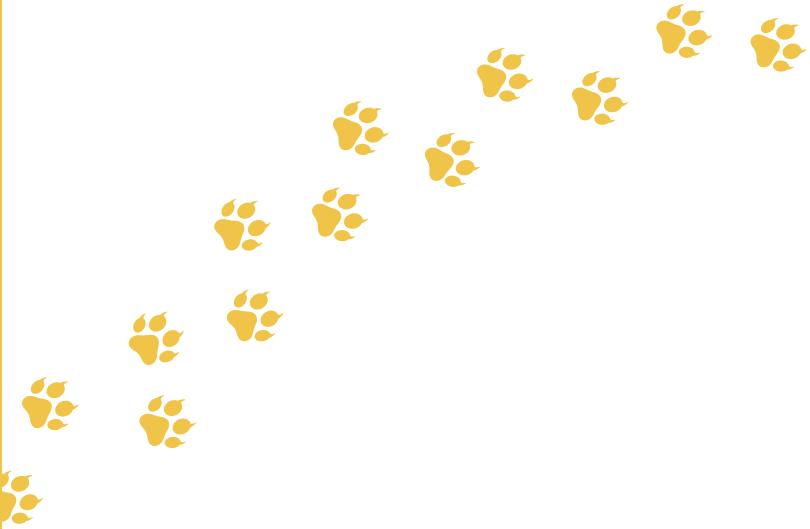


# L'accueil des animaux domestiques en Pension de famille

Entre droit  
au domicile,  
lien affectif et  
régulation de la vie  
collective dans le  
quotidien des  
structures



# L'accueil des animaux domestiques en Pension de famille



## Une thématique très présente dans le quotidien des structures

Dans la continuité des échanges autour de la participation au collectif et du vivre-ensemble, la place des animaux domestiques est apparue comme un sujet particulièrement présent dans le quotidien des Pensions de famille et des Résidences accueil.

À la croisée des enjeux individuels, affectifs et collectifs, cette question dépasse largement la simple application du règlement intérieur et interroge la manière dont les structures accompagnent l'appropriation du logement comme espace de vie.

La présence d'animaux constitue en effet une réalité fréquente, en particulier pour des personnes ayant connu des parcours de rue, d'hébergement précaire ou d'isolement prolongé. Pour ces résidents, l'animal peut représenter un repère essentiel, un soutien affectif durable et parfois le seul lien stable maintenu au fil des ruptures institutionnelles.

## Des situations complexes et des pratiques hétérogènes

Dans les faits, les équipes sont régulièrement confrontées à des situations complexes liées à la présence d'animaux :

- circulation d'animaux dans les espaces communs ;
- cohabitation difficile entre résidents ;
- problématiques d'hygiène ou de propreté ;
- questions de sécurité, notamment en cas de comportements agressifs ;
- allergies, phobies ou appréhensions exprimées par certains habitants ou professionnels.

À ces éléments s'ajoutent les dimensions symboliques et affectives attachées à l'animal, qui rendent toute intervention particulièrement sensible.

Les pratiques varient fortement d'une structure à l'autre : certaines Pensions de famille autorisent les animaux sans restriction particulière, tandis que d'autres limitent leur

présence à certaines espèces ou imposent des conditions spécifiques (vaccinations à jour, animal tenu en laisse, exclusion de certains chiens jugés « gros » ou appartenant à certaines catégories).

À l'échelle départementale, près de 45 %<sup>1</sup> des Pensions de famille autorisent effectivement les animaux, ce qui témoigne d'une ouverture significative, mais aussi d'une grande hétérogénéité des cadres existants. Cette diversité de pratiques peut générer des incompréhensions, voire des tensions, tant pour les résidents que pour les équipes.

## Le droit au domicile comme principe structurant

Un premier élément de réflexion repose sur un principe fondamental : les résidents vivent chez eux. Leur logement constitue un espace privatif dans lequel la présence d'un animal relève, en principe, de leur libre choix, dès lors que cette présence ne porte pas atteinte au bien-être, à la santé ou à la sécurité d'autrui.

Ce principe est confirmé par le cadre juridique. La loi du 9 juillet 1970<sup>2</sup> interdit l'insertion, dans un contrat de location, de toute clause interdisant la détention d'un animal familier dans un logement. Cette disposition s'applique également aux Pensions de famille

1. Relevé en 2026 selon un échantillon de 32 PF (l'ensemble des PF en réseau)  
2. Loi n° 70-598 du 9 juillet 1970 modifiant et complétant la loi du 1er septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel

et aux Résidences accueil. Une exception existe toutefois depuis la loi du 6 janvier 1999, qui autorise l'interdiction des chiens de première catégorie (chiens d'attaque).

Ce cadre légal constitue un point d'appui essentiel pour les équipes, mais il ne règle pas l'ensemble des situations rencontrées sur le terrain. La difficulté réside moins dans le droit à posséder un animal que dans la gestion concrète de la cohabitation au sein d'un collectif.

## La cohabitation comme principal enjeu

La limite se situe donc dans l'équilibre à trouver entre respect du domicile et régulation de la vie collective.

Les équipes sont amenées à composer avec de nombreux facteurs :

- nuisances sonores (abolements, agitation) ;
- comportements agressifs ou imprévisibles ;
- dégradations des espaces communs ;
- craintes exprimées par d'autres résidents ;
- responsabilités en cas d'incident.

Ces situations nécessitent une analyse fine, au cas par cas, afin d'éviter des réponses trop normatives ou, à l'inverse, une absence de cadre susceptible de fragiliser le collectif.

## L'importance d'un cadre clair dès l'entrée

Pour prévenir les situations conflictuelles, les professionnels soulignent l'importance de poser un cadre clair et explicite dès l'entrée du résident dans la structure.

Ce cadre peut notamment porter sur :

- les obligations relatives à la vaccination et à la santé de l'animal ;
- les modalités de circulation dans les espaces communs ;
- le devoir de vigilance et de sécurité du propriétaire ;
- la gestion des incidents, des manquements ou des comportements problématiques.

L'enjeu n'est pas d'interdire par principe, mais de définir des règles compréhensibles et partagées, permettant à chacun de se repérer. Ce cadre constitue également un appui pour les équipes lorsqu'une régulation devient nécessaire.

## Des situations nécessitant une approche individualisée

Malgré l'existence de règles, certaines situations appellent une négociation individualisée.

Dans de nombreux cas, l'animal joue un rôle stabilisateur majeur : il peut constituer un repère affectif, soutenir le sentiment de sécurité, favoriser la responsabilisation et participer au processus de rétablissement. Pour certains résidents, envisager une séparation d'avec leur animal est tout simplement impensable et peut fragiliser l'ensemble du parcours.

À l'inverse, certaines situations montrent que la présence de l'animal peut mettre en difficulté un collectif déjà vulnérable, notamment lorsque les règles ne sont pas respectées ou que l'animal présente un danger potentiel.

Ces arbitrages demandent aux équipes une posture nuancée, fondée sur l'écoute, l'évaluation des risques et la recherche de compromis. L'objectif est de préserver le lien affectif lorsque cela est possible, tout en garantissant la sécurité et la sérénité du groupe.

## Une réflexion collective à mener à différentes échelles

Cette thématique appelle une réflexion plus large, à la fois locale, départementale et nationale.

Plusieurs questions émergent :

- quels types d'animaux peuvent être accueillis sans fragiliser la vie collective ?
- quelles règles communes pourraient être envisagées entre structures afin de limiter les disparités ?
- peut-on développer des outils de médiation spécifiques en cas de conflit ?
- quels partenariats pourraient être mobilisés (éducateurs canins, vétérinaires, associations spécialisées) ?
- comment concilier droit au domicile et exigences de sécurité ?

**Les Pensions de famille sont particulièrement concernées par ces enjeux, notamment parce qu'elles doivent accueillir une part significative de personnes sans abri (au moins 20 % des attributions). Or, ces personnes sont plus fréquemment propriétaires d'animaux, ce qui rend indispensable une réflexion sur les conditions d'un accueil inclusif.**

## Des pistes de réflexion déjà engagées

À ce titre, la DIHAL s'est saisie de cette question lors de l'atelier « *Penser l'accueil des animaux au sein du secteur accueil hébergement insertion* »<sup>3</sup>, proposant des pistes de réflexion et des bonnes pratiques visant à concilier lien affectif, respect du domicile et vie collective.

Ces travaux soulignent l'intérêt d'une approche pragmatique, fondée sur l'accompagnement plutôt que sur l'exclusion, et sur la sécurisation des pratiques professionnelles.

L'accueil des animaux domestiques dépasse largement la question du règlement intérieur. Il interroge la manière dont le logement et ses espaces communs sont investis par les résidents, la reconnaissance de leur autonomie et la capacité du collectif à intégrer des dimensions affectives fortes.

Cette réflexion, encore à structurer, constitue une piste de travail importante pour les années à venir.

**Elle invite à penser un équilibre entre respect du domicile, prise en compte des usages réels du logement et sécurisation des pratiques, dans une logique de stabilisation des parcours et de prévention des exclusions supplémentaires.**

3. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement. (2025, date de l'atelier). Atelier : Penser l'accueil des animaux au sein du secteur « accueil hébergement insertion » (98 atelier) [Replay]. DIHAL. <https://www.info.gouv.fr/organisation/les-ateliers-de-la-dihal>



Photographies :

**Ljubiša Danilović**

[lioubicha.com](http://lioubicha.com)

Captation d'image durant la journée  
départementale des PF en réseau.

Maquette / Illustrations :

**Mathieu Long**

[wath.fr](http://wath.fr)



Financé par



Délégation interministérielle  
à l'hébergement et à  
l'accès au logement



Dirigé par M. Riadh MLISS  
Chef de projet en santé mentale